



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Clôture pour le confinement des bisons Parc national des Prairies		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-15-5130/A		Date: 28 juillet 2015
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-15-00692287		Amendment No. - N° de la modif. 001
Solicitation Closes:		
at - à 14 h	on - le 30 juillet 2015	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-8502		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 01

La présente modification a pour objectif de changer la date de clôture de la demande de soumissions, de répondre aux questions des soumissionnaires éventuels à la suite de la visite de site facultative qui a eu lieu le 16 juillet 2015 à 13 h (HAC), de fournir une version modifiée de l'annexe 1 (pièce jointe), de changer la section SA06 Durée des travaux et de répondre aux questions posées par courriel.

DATE DE CLÔTURE :

La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-15-5130A, intitulé *Clôture pour le confinement des bisons – Parc national des Prairies*, est repoussée du 28 juillet 2015 au 30 juillet 2015 à 14 h, heure avancée des Rocheuses (HAR).

1) Questions

Q1. Que comprend la portée des travaux?

R1. Deux types de clôture :

- Clôture des bisons : train de tiges 2 3/8 po ou 2 7/8 po, nouveau ou usité, bande durable verte ou matériau de meilleure qualité. Il incombe à l'entrepreneur, de manière volontaire, de respecter le prix soumissionné.
- Clôture de bornage (poteaux en bois uniquement)

Q2. Quel type de matériau est utilisé pour la clôture de bornage, et est-ce que les matériaux sont fournis?

R2. Aucun matériau n'est fourni par l'Agence Parcs Canada pour le présent contrat. Veuillez lire le dossier d'appel d'offres pour connaître les exigences relatives aux matériaux.

Q3. Quelle est la longueur, en milles, de la clôture des bisons et de la clôture de bornage?

R3. Ce point sera de nouveau examiné pour pouvoir terminer les travaux à l'automne. Les mesures actuelles sont les suivantes :

- Clôture de bornage : 54 milles, mais ce chiffre passera à 19,5 milles; section 2 et section 3 des tableaux
- Clôture des bisons : 7,5 milles
- Tous les documents manquants seront publiés d'ici le 21 juillet sur le site Web et indiqueront les mesures finales.

Q4. Que se passe-t-il s'il y a des retards dans la livraison des matériaux et que l'échéance des travaux de construction n'est pas respectée?

R4. Le 30 décembre 2015 est la date d'achèvement souhaitée. La date d'achèvement définitive est le 30 juin 2016. L'entrepreneur doit déployer tous les efforts possibles et raisonnables, et les retards dus aux fournisseurs ou aux conditions météorologiques ne relèvent pas de son contrôle; il ne subira donc aucune pénalité pour ce type de retard. Le contrat ne prévoit pas de clause de pénalité en cas d'inachèvement des travaux à la date prévue.

Q5. Qui est responsable de l'arpenteur?

R5. D'après le dossier d'appel d'offres, c'est à l'entrepreneur de retenir les services d'un arpenteur; il est donc responsable de ce dernier.

Q6. Y a-t-il une aire d'entreposage pour les fournitures et les matériaux?

R6. Il existe plusieurs possibilités pour créer des aires d'entreposage. Les emplacements exacts seront proposés par l'entrepreneur, puis examinés et approuvés par l'Agence Parcs Canada et communiqués à l'entrepreneur.

Q7. Quel est le calendrier des paiements échelonnés?

R7. Les paiements échelonnés seront effectués tous les mois selon les formulaires soumis par l'entrepreneur.

Q8. De quel équipement de lutte contre les incendies doit-on disposer?

R8 : L'équipement de lutte contre les incendies est indiqué dans l'EE. L'agent de l'EE examinera toutes les exigences avec l'entrepreneur lors du lancement du projet.

Q9. La nouvelle clôture doit-elle être installée à la place de l'ancienne?

R9 : La nouvelle clôture suit la limite de propriété intérieure, conformément aux spécifications et aux résultats de l'arpenteur.

Q10. Dans le cadre du présent contrat, quelle est la longueur, en milles, de la clôture récupérée?

R10 : D'après le contrat, 54 milles.

Q11. Y a-t-il une portion prioritaire?

R11 : Aucune portion n'est, ni ne sera prioritaire.

Q12. Que se passe-t-il si la clôture n'est pas érigée à temps?

R12 : Le 30 décembre 2015 est la date d'achèvement souhaitée. La date d'achèvement définitive est le 30 juin 2016. L'entrepreneur doit déployer tous les efforts possibles et raisonnables, et les retards dus aux fournisseurs ou aux conditions météorologiques ne relèvent pas de son contrôle; il ne subira donc aucune pénalité pour ce type de retard. Le contrat ne prévoit pas de clause de pénalité en cas d'inachèvement des travaux à la date prévue.

Q13. Y a-t-il une prime accordée pour l'installation de la clôture lorsque le sol est gelé?

R13. Non

Q14. Les soumissionnaires peuvent-ils, de leur propre initiative, inspecter les zones qui devront être clôturées?

R14. Oui, les soumissionnaires peuvent inspecter les zones qui devront être clôturées. Toutefois, ils ne peuvent pas obtenir l'aide du personnel de l'Agence Parcs Canada ou accéder à des zones à accès restreint. Toutes les questions doivent être présentées auprès de l'agent de négociation des marchés.

Q15. Y a-t-il des traverses de ruisseaux?

R15. Les traverses de ruisseaux ne figurent pas dans le présent appel d'offres à l'heure actuelle.

Points de discussion

Robert (P&C) a demandé quel était le type de terrain sur lequel il fallait ériger la clôture, si une visite guidée était organisée, et s'ils pouvaient inspecter le terrain par eux-mêmes après avoir consulté l'Agence Parcs Canada.

Ervin, Duane et Jody montreront une partie du site aux entrepreneurs au terme de la période consacrée aux questions. Les soumissionnaires peuvent voir le site par eux-mêmes. Toutefois, ils ne peuvent pas obtenir l'aide du personnel de l'Agence Parcs Canada ou accéder à des zones à accès restreint. Toutes les questions doivent être présentées auprès de l'agent de négociation des marchés.

Michael a demandé quelle était la longueur de clôture raisonnable à ériger cette année.

Michael, nous pourrions peut-être ériger 30 km de clôture cette année, et le reste l'année prochaine, et faire en sorte que tous les matériaux soient livrés à temps et que les paiements soient effectués?

Simone (P&C) a posé une question au sujet des traverses de ruisseaux.

Michael a déclaré que les traverses de ruisseaux ne figuraient pas dans le présent appel d'offres à l'heure actuelle.

2) SA06 Durée des travaux

Supprimer

L'entrepreneur doit effectuer et terminer les travaux au plus tard le **30 décembre 2015**.

Insérer

L'entrepreneur doit effectuer et terminer les travaux au plus tard le **30 juin 2016**. La date d'achèvement souhaitée est le 30 décembre 2015.

3) Questions posées par courriel

Q16. Questions au sujet de l'espacement des fils de la clôture

R16. L'espacement des fils est le suivant : largeur minimale de 150 mm (6 pouces). L'espacement vertical est progressif, comme suit :

Six rangées à partir du bas : 76 mm (3 pouces)

Rangées 7 et 8 : 102 mm (4 pouces)

Rangées 9 et 10 : 127 mm (5 pouces)

Rangées 11, 12 et 13 : 152 mm (6 pouces)

Rangées 14 à 20 (jusqu'en haut) : 178 mm (7 pouces)

Les mesures d'espacement doivent être à 5 mm près.

Q17. Y a-t-il des exigences en matière de garantie de soumission et en matière de garantie contractuelle?

R17. Oui. Veuillez consulter les sections intitulées Exigences en matière de garantie de soumission et Exigences en matière de garantie contractuelle (page 2 de l'appel d'offres).

Q18. Les pièces d'ancrage sont-elles fournies?

R18. Oui.

Q19. Qu'en est-il des haubans (que l'on accroche aux pièces d'ancrage)?

R19. Ils seront également fournis.

Q20. Le contrat requiert des barrières métalliques. Seront-elles fournies?

R20. Le contrat ne requiert pas de barrières métalliques. Dans le cas contraire, elles seront fournies par l'Agence Parcs Canada.

Q21. Devons-nous utiliser du fil de calibre 9 pour les contrevents alors que le fil torsadé sans barbelés fonctionnera mieux?

R21. Utiliser du fil torsadé sans barbelés.

Q22. Les rails de 8 pieds sont difficiles à obtenir pour les barrières. Est-ce que les poteaux de 7 pieds conviennent également?

R22. Utiliser des rails.

NOTA : Nous avons décidé de laisser les barrières dans le contrat, mais GNP fournira les loquets des barrières.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.